

### Personnes présentes

- M. Eloy, Maire de la commune ; Mme Fleury, représentante Mairie.
- Mme Chalon, Mme Maillet, Mme Berger, Mme Deschamps, Mme Massot, Mme Aspe, Mme Robard, Mme Grandon, Mme Massotier, M. Laigneau et M. Richaudeau, parents d'élèves élus.
- Mme Guibert, Mme Hidalgo, Mme Tougeron, Mme Moquet, Mme Radigue, les enseignantes.
- Mme Jouillat, la directrice.
- M.Plantureux, DDEN

### Absents excusés

- M. Durand, IEN de la circonscription de Langeais (excusé)
- Mmes/M. les membres du RASED (excusés)
- Mme Hauttecoeur, Mme Moreau et Mme Bernardeau, enseignantes

## 1. Conseil d'école

### Présentation

La directrice invite chaque membre du Ce à se présenter afin de faire connaissance.

Elle présente les membres excusés.

La directrice propose comme c'est l'usage au premier conseil d'école, de décider comment sera réalisé un éventuel vote au cours de l'année : à main levée ou à bulletin secret.

Les membres du Conseil d'Ecole décident à la majorité que les votes se dérouleront à main levée pour cette année.

### Election

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 11 octobre, uniquement par correspondance.

Une seule liste était proposée.

L'équipe enseignante a préparé le matériel de vote. Deux parents étaient présents pour le dépouillement.

Résultats : 248 inscrits, 145 votants, ce qui correspond à un taux de participation de 58,5 %.

Il y a eu 137 suffrages exprimés et 8 bulletins blancs ou nuls.

La liste unique a donc été élue.

Les parents élus en tant que titulaires sont : Mmes Chalon, Maillet, Berger, Deschamps, Aspe, Massot et Robard.

Les parents élus en tant que suppléants sont : Mmes Loiseau, Grandon, Eloy, Massotier, Moreau et M. Laigneau et Richaudeau.

Une nouvelle adresse mail sera à disposition afin de faciliter la communication.

Elle sera affichée sur le panneau de l'école.

## 2. Effectifs, bilan de la rentrée et de la 1<sup>ère</sup> période, organisation scolaire

**Les effectifs** sont actuellement de 170 élèves, répartis sur 7 classes.

La répartition est la suivante :

PS-MS : 25 (11 + 14)

PS-GS : 25 (14 + 11)

GS-CE1 : 24 (9 + 15)

CP : 22

CE1-CE2 : 26 (14 + 12)

CE2-CM1 : 24 (9 + 15)

CM1-CM2 : 24 (6 + 18)

Concernant les effectifs pour la rentrée prochaine, 14 enfants sont prévus pour le moment en Petite Section et 17 élèves devraient quitter l'école pour le collège.

La moyenne serait de 24 élèves et l'effectif resterait quasiment identique.

### **La rentrée :**

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Pour rappel, le plan Vigipirate est toujours à son niveau le plus élevé en Alerte Attentat.

De ce fait, un seul parent en maternelle, est autorisé à rentrer dans l'enceinte de l'école afin de déposer ou récupérer son enfant.

En élémentaire, les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans l'école.

Il reste interdit de stationner dans la cour de l'école ou devant le portail le soir.

Pour une raison de sécurité, les retards ne sont pas acceptés car ils obligent la Directrice à venir elle-même ouvrir le portail même lorsqu'elle n'est pas déchargée, afin de vérifier les identités des personnes présentes.

### **Cantine :**

Il y a deux services de cantine. Les maternelles ainsi que les CP, CE1 déjeunent au premier service, dès midi.

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 déjeunent vers 12h40.

### **APC :**

Les temps d'APC se déroulent sur deux jours de la semaine, généralement les mardis et les jeudis. Ils ont lieu sur la pause méridienne.

### **Intervenant musique.**

Une nouvelle intervenante en musique, Mme Chourot, prend en charge les élèves les jeudis après-midis.

Tous les élèves bénéficieront de ces séances au cours de l'année selon un emploi du temps établi.

Le projet Jazz de l'année dernière devrait être reconduit.

L'organisation et les formalités ne sont pas encore définies.

### **Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Élèves en Difficultés)**

Il permet de venir en aide auprès des élèves présentant des difficultés d'apprentissages ou de comportements.

Il est constitué d'une psychologue de l'Éducation Nationale ainsi que de deux enseignants spécialisés. Ils interviennent sur l'école, sur le temps scolaire après une demande de l'enseignante et un accord préalable des parents.

Le fait de faire une demande ne signifie pas qu'il y aura systématiquement une prise en charge de l'élève.

### **Évaluations nationales :**

Cette année, tous les élèves du CP au CM2 ont passés des tests de positionnement la semaine du 9 septembre.

Les résultats ont été communiqués à titre individuel aux familles.

Les enseignantes ont rencontré les parents des élèves ayant obtenu des résultats fragiles. Un certain nombre de remédiations est proposé aux élèves après étude en Conseil des Maîtres.

### **Visites médicales.**

Pas de date actuellement pour les visites des élèves de Moyenne Section.

Les CP seront vus par l'infirmière scolaire au cours de l'année ainsi que les élèves de CM2 (vendredis 14 et 21 novembre).

## **3. Règlement intérieur : discussion et vote**

L'ancien règlement intérieur a été remis aux participants en amont afin de rediscuter certains points et de le valider pour l'année 2024-2025.

Après un vote à main levée, le règlement intérieur est validé à l'unanimité par tous les membres du Conseil d'École.

Il sera communiqué rapidement aux familles pour signature.

La charte de la laïcité accompagnera comme chaque année ce règlement.

## **4. Sécurité sur le groupe scolaire : exercice incendie et PPMS**

Le premier exercice incendie a eu lieu le 10 septembre. l'alerte a été déclenchée en collaboration avec la mairie. Tout s'est bien déroulé, les élèves sont restés calmes et se sont rassemblés rapidement au point prévu.

Aucun dysfonctionnement n'a été relevé.

### **PPMS– Attentat Intrusion**

L'alerte a été déclenchée par Mme Jouillat le 11 octobre.

Le scénario retenu était de se cacher sans bruit et rapidement.

L'ensemble de l'exercice s'est bien déroulé.

### **PPMS – Risque Majeur**

Il aura lieu avant les vacances de février.

### **Phare (Plan de Prévention du Harcèlement à l'École)**

Une équipe ressource de la circonscription de Langeais est disponible en cas de nécessité.

Mme Jouillat a également été formée l'année dernière afin de procéder à la gestion de ces situations.

L'équipe enseignante sera également formée dans les deux années à venir.

Le 7 novembre, l'ensemble de l'équipe enseignante s'est mobilisée pour la journée Non au Harcèlement.

Pour l'occasion, tous les élèves de l'école devaient venir avec un vêtement ou un accessoire bleu.

Merci à tous pour votre participation.

Lors de cette journée, les élèves ont pu participer à différents ateliers sur le Harcèlement à l'école.

Les élèves du CE2 au CM2 ont également rempli un questionnaire sur ce sujet.

Il est rappelé que les parents ne sont pas autorisés à fumer devant l'école.

## **5. Travaux et investissements effectués, en cours, à prévoir**

### Travaux d'école :

Les travaux d'extension se poursuivent.

Les nouveaux locaux devraient être accessibles à partir du 6 janvier.

Une visite sera proposée aux familles de la commune.

Le parking Place Rose devrait également être aménagé pour permettre le stationnement des voitures.

L'accueil des élèves dans les nouveaux locaux du centre de loisirs se fera à partir du 8 janvier, directement au niveau de la Place Rose.

La nouvelle chaudière à bois a été mise en service pour le retour des vacances de la Toussaint.

Les travaux pour agrandir les sanitaires côté maternelle ainsi que le dortoir devraient débuter lors des vacances de février pour une durée d'environ 1 mois.

Un projet de végétalisation de la cour de récréation est également en cours de réflexion.

L'équipe enseignante remercie l'ensemble du personnel communal qui répond toujours présent et rapidement à leurs demandes, tout au long de l'année.

## **6. Projet de classe (spectacle de Noël, piscine, intervenant, divers)**

### Coopérative scolaire :

La coopérative scolaire a bénéficié d'une subvention de 800€ de la part de la mairie.

Les dons des parents pour cette rentrée s'élèvent à 1750€.

Le coût de l'adhésion à l'OCCE est de 400 € pour cette année.

Un spectacle de Noël sur le thème conte et musique aura lieu le 17 décembre dans la salle des fêtes mise à disposition pour l'occasion par la mairie.

Il est financé par l'APE, qui offrira également un goûter à tous les enfants de l'école.

La photographie de classe a eu lieu le 11/10.

Pour rappel la date limite des commandes est fixée au 26 novembre afin qu'elles soient distribuées avant les vacances.

### Piscine

Les élèves de CP iront à la piscine de Luynes, les lundis et vendredis, du 12 mai au 20 juin.

Nous rappelons que sans parents accompagnateurs, il n'y aura pas de séance de piscine.

La Mairie paye les entrées piscine (environ 1000€). La coopérative scolaire finance le bus (environ 400€ par semaine). Nous remercions la Mairie et les parents de l'école qui nous permettent de conserver cette activité.

**Projet communautaire** : il existe un projet qui permettrait d'avoir accès à une piscine permettant d'y emmener plus d'élèves (peut-être deux classes de plus), pour privilégier les GS, CP, CE1.

Les deux piscines retenues pour le moment sont Luynes et Langeais.

La Communauté de Commune pourrait financer une partie de la rénovation de la piscine de Langeais et celle-ci financerait les entrées et les transports.

### **Cross du collège :**

C'était la deuxième participation des élèves de CM2 au cross organisé par le collège de Langeais, le 17/10.

Tout s'est bien déroulé. Les enfants étaient ravis.

La coopérative scolaire a pris en charge les frais de transport.

### **Projet rugby :**

Deux classes bénéficieront de séance en rugby par le club de Langeais : les CE2-CM1 et CM1-CM2.

Cette activité se déroulera du 2 au 26 juin à raison de deux séances par semaine.

### **Cinéma**

Tous les élèves de l'école se rendront au cinéma de Langeais au cours de l'année.

### **Sorties scolaires :**

Tous les élèves bénéficieront d'une sortie scolaire de fin d'année.

Les projets sont en cours de réflexion.

## **7. Questions annoncées**

1- Les élèves du second service à la cantine, n'auraient pas la possibilité de se laver les mains à la cantine, avant de déjeuner car les sanitaires sont occupés par les élèves du premier service ?

Pour rappel, les élèves de CE2, CM1 et CM2 déjeunant au deuxième service, doivent se laver les mains et utiliser les toilettes à l'extérieur et non ceux de la cantine.

2- Le personnel de cantine ne serait pas toujours agréable avec les élèves (confiscation des carafes d'eau) ?

C'est arrivée une fois en début d'année car les élèves d'une table s'amusaient à boire le plus d'eau possible le plus rapidement. Au bout de deux carafes vidées, celle-ci a été supprimée.

3- La classe de CM1-CM2 serait difficile et les élèves auraient des difficultés à se concentrer ?

Effectivement en début d'année les règles de vie en classe ont été difficilement respectées par certains élèves, ce qui engendrait du bruit. La situation s'est nettement améliorée depuis le retour des vacances. Les élèves se sont mis au travail. Le climat de classe est plus apaisé.

4- Est-il possible de retirer le bac à sable côté maternelle ?

Non le bac à sable est indispensable. Il est recouvert chaque soir et le sable est changé une fois par an.

5- Est-il possible d'avoir le bilan de la coopérative scolaire de l'année passée.

Le bilan a été publié dans le dernier compte rendu du Conseil d'École, en juin 2024. Il est toujours disponible sur le site de la mairie.

6. Quels seront les changements pour la garderie et la cantine à compter du mois de janvier ?

Agora prend en charge la gestion de la garderie et de la pause méridienne.

Des nouvelles règles et tarifs seront appliqués à partir de janvier.

Tous les parents sont conviés à une réunion, la semaine prochaine afin de connaître les changements prévus.

7. Est-il possible d'informer les parents lorsqu'un incident, ou une blessure survient à leur enfant ?

Normalement, dès qu'il semble nécessaire de la signaler, les parents sont prévenus par mot dans le cahier de liaison ou directement au portail par l'enseignante.

Un oubli est toujours possible, les enseignantes sont des humains.

En cas de choc ou blessure à la tête, les parents sont appelés immédiatement afin de venir récupérer leur enfant.

Fin du conseil d'école 20h15